

DEPARTEMENT
de Maine-et-Loire
ARRONDISSEMENT
d'ANGERS

COMMUNE de
**MORANNES SUR
SARTHE -
DAUMERAY**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du LUNDI 3 NOVEMBRE 2025

Le 3 novembre 2025 à 19h30, le conseil municipal de MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARDOEN, Maire.

Convocation du 28 octobre 2025 – Nombre de membres 29 – Présents 21

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

DAVY Jean-Luc, Maire délégué de DAUMERAY et adjoint,
RENAULT Alexandra, CHERBONNIER Noël, CHERRÉ Christelle, GUÉRY Louis, LECHERF-VANDERHAEGEN Catherine, BONNAVENTURE Mickaël, adjoints,
ALLARD Mickaël, de MIEULLE Roger, de RICHEMONT Xavier, DIARD Françoise, ETOURNEAU Patrice, FRESNEAU Éric, FREULON Véronique, GUITTON Sébastien, HUMEAU Emmanuelle, LANGLAIS Hélène, LETHIELLEUX Joëlle, MOGUET Françoise, THIBAULT Jean-Paul, conseillers municipaux.

Absents ayant donné procuration : LECOURT Sylvie (pouvoir à CARDOEN Jean-Marie), LEDERNET Christian (pouvoir à CHERBONNIER Noël), CLÉMOT Dany (pouvoir à MOGUET Françoise), DUPUIS Virginie (pouvoir à CHERRE Christelle)

Absents excusés : NEANT

Absents : ATANI Béatrice, DELUK – de BUYSSCHER Véronique, MARTIN Denis, SIMON Emmanuel

Secrétaire de Séance : BONNAVENTURE Mickaël.

DCM N° 2025 – 066 : ATD – CONVENTION D'AUTORISATION DE TRAVAUX ET D'ENTRETIEN SUR VOIRIES DEPARTEMENTALES – OPERATIONS A MAITRISE D'OUVRAGE COMMUNAL

Monsieur le Maire fait savoir fait savoir que le Département de Maine et Loire propose la signature d'une « Convention d'Autorisation de Travaux et d'Entretien » pour des travaux à réaliser :

- Commune déléguée de DAUMERAY :

- RD 135, création d'un plateau surélevé rue Rouget le Braconnier du PR 2+570 au PR 2+595,
- RD 75, création d'une simple écluse en entrée d'agglomération, rue Jean de Blois, du PR 0+255 au PR 0+295,

- Commune déléguée de MORANNES :

- RD 75 : création d'écluses doubles et simples, hameau de Juigné, du PR 3+255 au PR 3+685,

- Commune déléguée de CHEMIRE SUR SARTHE :

- RD 29 : création d'un chemin piéton le long de la route départementale rue du Haut Anjou du PR 0+325 au PR 0+485, changement de la limite de l'agglomération.

La maîtrise d'ouvrage de ces travaux sera assurée par la Commune.

Monsieur le Maire propose d'accepter cette convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins 2 abstentions
(Mme Françoise DIARD et M. Xavier de RICHEMONT) :

- accepte la présente convention,**
- autorise Monsieur le Maire à la signer.**

La présente délibération sera déposée en Préfecture et ampliation transmise au Conseil Départemental.
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Et ont signé au registre les membres présents
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Jean-Marie CARDOEN.



Accusé de réception en préfecture
049-200064566-20251103-DCM2025-066-DE
Date de télétransmission : 07/11/2025
Date de réception préfecture : 07/11/2025